

Investissez pour votre avenir, car personne ne le fera pour vous.

Investir, ce n'est pas mettre de l'argent de côté pour tout de suite. C'est pour votre avenir... un jour. Mais ce jour peut parfois vous paraître bien loin. C'est pourquoi la Banque Scotia lance une nouvelle façon d'investir pour votre avenir, soit en misant sur les cinq prochaines années au moyen d'un plan de cinq ans. Or, les mesures que vous prenez aujourd'hui sont déterminantes. Alors prenez les commandes de votre avenir financier. Après tout, si vous ne le faites pas, qui le fera?

Misez sur les cinq prochaines années

Votre processus de planification commence par l'énoncé de vos objectifs – par exemple, une retraite confortable ou l'éducation des enfants. Votre conseiller Scotia peut vous proposer des produits et solutions adaptés à vos besoins uniques selon votre stade de vie et votre tolérance au risque. De plus, il évalue constamment votre portefeuille au fur et à mesure qu'évoluent vos besoins et votre situation.

Des occasions et des défis financiers se présentent à chacune des étapes de la vie. Par exemple, après leurs études collégiales ou universitaires, la plupart des gens occupent un premier emploi et emménagent dans un premier appartement. À ce stade, les rentrées d'argent sont maigres et les sorties de fonds sont plutôt importantes. Mais le temps est votre allié. Ainsi, la mise au point d'un plan misant sur les cinq prochaines années avec votre conseiller peut contribuer à vous mettre rapidement sur la bonne voie et à maximiser votre potentiel de croissance à long terme. Des fonds communs de croissance pourraient être tout indiqués.

Vers la quarantaine, les dépenses et les obligations financières se multiplient, car à cet âge nombreux sont ceux qui acquièrent une maison et élèvent une famille. Mais les revenus également sont en progression. C'est aussi à ce moment que les gens s'intéressent davantage aux placements. Un plan de cinq ans est idéal pour se doter de stratégies axées sur ses objectifs à court,

à moyen et à long termes, qu'il s'agisse d'ouvrir un compte d'épargne à intérêt élevé pour les dépenses urgentes, un compte d'épargne libre d'impôt composé de CPG pour ses besoins à moyen terme ou de fonds communs pour les objectifs à plus long terme, telle la retraite.

Avec les années, lorsque votre prêt hypothécaire sera remboursé, ou tout près de l'être, et que vous aurez rempli vos autres obligations financières, comme l'éducation des enfants, il faudra songer à mettre plus d'argent de côté dans un REER en vue de la retraite. Votre portefeuille devrait être moins exposé au risque et faire place à des titres plus prudents et non spéculatifs.

À l'approche de la retraite, l'occasion est rêvée de vous bâtir un coussin puisque vos revenus sont probablement à leur sommet et vos dépenses au plus bas. Votre plan de cinq ans doit mettre l'emphase sur les cotisations REER et certains autres plans financiers. Aussi, la prudence devrait gagner en importance dans vos placements. À ce stade, il importe aussi de songer à la planification successorale et à la distribution de ses avoirs.

Quelle que soit l'étape actuelle de votre vie, misez sur les cinq prochaines années. Consultez votre conseiller Scotia pour mettre en place votre plan de cinq ans. Que l'épargne commence!

REER ou CELI?

Pourquoi pas les deux!

Le CELI et le REER ont un important point en commun : la croissance de votre argent à l'abri de l'impôt. Cependant, les cotisations REER procurent un remboursement d'impôt, contrairement aux cotisations à un CELI. Aussi, les fonds retirés d'un REER (ou d'un FERR) sont assujettis à l'impôt, non pas les retraits effectués dans un CELI. En clair, les cotisations à un CELI sont «imposées à l'entrée¹, libres d'impôt à la sortie»; quant aux cotisations REER, elles sont «libres d'impôt à l'entrée, imposées à la sortie».

Que faire alors? Tout dépend. Puisqu'il offre habituellement des droits de cotisation plus élevés, le REER est le véhicule de choix pour les objectifs plus importants à long terme, comme l'épargne-retraite. Le REER peut s'avérer plus avantageux que le CELI sur le plan fiscal si vous épargnez pour votre retraite ou à moyen terme, quoique les retraits soient soumis à une retenue d'impôt. Quant au CELI, il convient mieux aux objectifs à court terme (vacances, fonds d'urgence), car les fonds qu'il renferme sont plus «liquides», selon les types de placement choisis. Mais sachez que des limites de cotisation strictes s'appliquent au CELI, limites qu'il faut absolument respecter sous peine de pénalités.

Puisque nous avons tous des objectifs à court, à moyen et à long termes, il convient pour la plupart des gens de maximiser autant ses placements CELI que REER.

Stratégies de placement

REER ou CELI...pourquoi choisir? Voici des stratégies qui vous proposent un monde de possibilités.

1 Investissez votre remboursement d'impôt

Envisagez de cotiser à votre REER puis d'investir tout remboursement d'impôt dans un CELI. Mais pourquoi attendre un possible remboursement d'impôt? Si vous cotisez régulièrement à votre REER au moyen de prélèvements automatiques de cotisations, demandez à votre employeur de réduire sur-le-champ le montant de vos retenues d'impôt à la source (à l'aide de la formule «T1213»)². Une cotisation REER de 100 \$ pourrait bonifier votre chèque de paie de 40 \$ (selon une fourchette d'imposition de 40 %), somme que vous pourriez rediriger dans un CELI.

2 Stimulez votre revenu

À la retraite, utilisez votre CELI en complément des revenus tirés de vos REER/FERR en le constituant d'actions de premier ordre produisant des dividendes ou d'obligations d'entreprise. Retirez ensuite vos fonds en franchise d'impôt.

3 Optimisez vos retraits

Bien qu'il soit plus avisé fiscalement de puiser dans votre FERR pour les retraits plus petits et réguliers, utilisez votre CELI pour régler des achats plus importants (voiture, voyage, chalet) de façon à économiser vos fonds à impôt reporté. Il faut noter que les fonds retirés d'un FERR sont assujettis à l'impôt sur le revenu et font donc l'objet d'une retenue fiscale. À titre d'exemple, afin de disposer d'un revenu de 42 000 \$ à même un FERR, vous devrez retirer une somme de 60 000 \$, car un impôt de 30 % s'applique. Quant au CELI, afin de disposer d'un revenu de 42 000 \$, il vous faudra retirer seulement 42 000 \$.

Demandez à votre conseiller Scotia comment la combinaison CELI-REER peut contribuer à l'atteinte de vos objectifs financiers.

¹ Cotisations provenant de l'épargne après impôt.

² Formule T1213 – Demande de réduction des retenues d'impôt à la source (doit être approuvée par l'ARC). Prévoir de 4 à 8 semaines avant que l'employeur puisse réduire le montant retenu à la source.

Tendances des marchés

L'économie

- Ce sont les économies émergentes qui contribuent actuellement le plus à la croissance du PNB mondial, les résultats en Amérique du Nord, en Europe et au Japon étant à nouveau plutôt tiède.
- L'économie canadienne continue de s'en tirer plutôt bien par rapport à celle des É.-U., où le taux de chômage et l'endettement des ménages constituent un fardeau pour les consommateurs.
- Dans un avenir prévisible, une croissance modérée jumelée à de légères pressions inflationnistes semblent au menu pour l'économie canadienne, bien que la faiblesse soutenue de l'économie américaine soit susceptible d'entraver la croissance à court terme.

Titres à revenu fixe

- On s'attend à ce que la Banque du Canada réactive la tendance haussière des taux d'intérêt à court terme afin d'atténuer la stimulation économique dès que des signes tangibles de croissance apparaîtront aux É.-U. Les taux à plus long terme devraient progresser plus lentement que les taux à court terme, l'inflation causant peu de souci.
- Vu la reprise plutôt anémique aux É.-U., les craintes d'une déflation (déclin du niveau général des prix des biens et des services) ont fait surface.
- La Réserve fédérale américaine a exprimé son intention d'acheter des bons du Trésor américains additionnels afin d'accroître les liquidités dans le système bancaire. L'impact recherché d'une telle mesure est d'abaisser le rendement des obligations pour ainsi réduire les coûts d'emprunt globaux.

En général, lorsque les rendements obligataires diminuent, les prix montent.

Actions

- Non sans une part de volatilité, les actions canadiennes ont produit de solides rendements en 2010, notamment en raison de l'excellente performance des matières et des titres sensibles aux cycles économiques. À l'aube de 2011, les perspectives sont favorables pour les titres canadiens, vu les attentes relatives aux bénéfices. En 2010, la plupart des entreprises ont atteint ou dépassé leurs prévisions de bénéfices et les estimations annoncent une poursuite de la croissance en 2011.
- Le Canada est bien placé pour tirer avantage du fait que l'économie mondiale passe d'une phase de récupération à une période d'expansion économique modérée en 2011.



Mise à jour économique

Warren Jestin,
*Premier vice-président et
économiste en chef,
Groupe Banque Scotia*

Témoins de l'expérience de certaines autres nations durant la crise mondiale du crédit et partie prenante du difficile désendettement des années 1990 au pays, les Canadiens sont très conscients des dangers du surendettement. Toutefois, contrairement à la dernière récession, le Canada est entré dans la récente récession avec en mains certains atouts atténuant le risque d'endettement élevé des ménages.

Tendances du crédit au Canada

Une hausse rapide des emprunts et un marché de l'habitation actif ont poussé la dette des ménages canadiens à des niveaux records. Toutefois, il est peu probable que cet effet de levier entraîne une rechute – soit du marché de l'habitation, soit de l'économie en général.

Entreprises canadiennes – solides financièrement et prêtes pour la croissance

À l'amorce de la récente récession, les sociétés canadiennes affichaient parmi les bilans les plus sains de tous les pays industrialisés, donnant ainsi aux entreprises une arme de plus pour composer avec la crise financière mondiale. Les sociétés n'appartenant

Suite à la page 4...

Mise à jour économique (suite)

pas au secteur financier ont entrepris d'assainir leur bilan au début des années 1990 et ont gardé le cap même après que des entreprises étrangères ont décidé d'accentuer leur effet de levier. En conséquence, les sociétés canadiennes présentent aujourd'hui l'un des plus bas ratio d'endettement du monde industrialisé.

Gouvernement – contraintes fiscales à l'horizon

À l'instar du bilan des entreprises canadiennes, celui du gouvernement s'est grandement amélioré depuis le début des années 1990, fort de 11 années d'affilée de surplus budgétaires à compter de 1997. Malgré la diminution des rentrées d'argent et l'imposant processus de stimulation économique de deux ans prenant fin en mars 2011, le recul du gouvernement canadien provoqué par la récente récession mondiale s'élève à une fraction seulement des mesures de consolidation fiscale antérieure. Pour l'ensemble des ordres de gouvernement, le Canada a affiché un surplus de 1,5 % en 2007 puis un déficit légèrement supérieur à 5 % en 2009.

Ménages – redressement du bilan au programme

Certaines raisons expliquent pourquoi le ratio dette-revenu des Canadiens s'est hissé au-dessus de la moyenne enregistrée dans la zone euro et s'approche du niveau des pays développés très endettés (É.-U., R.-U. et Australie). En effet, une inflation et des taux d'intérêt relativement stables de même que des produits financiers novateurs ont permis aux Canadiens de gérer efficacement le risque financier et d'être mieux disposés envers celui-ci. Par ailleurs, avec un avoir net moyen frôlant toujours un sommet,

les ménages canadiens sont en mesure de supporter un plus lourd endettement par rapport à leur revenu annuel. De nombreux ménages canadiens ont émergé de la récession mondiale en meilleur état que les ménages des pays du G7 en matière d'emploi et de richesse; ils sont donc plus à même de souscrire de nouveaux emprunts. Les faibles taux d'intérêt, le marché boursier instable et les crédits à la rénovation domiciliaire ont contribué à dynamiser le secteur de l'habitation. Enfin, la solidité des institutions financières canadiennes s'est traduite par un moindre resserrement du crédit qu'ailleurs dans le monde.

Perspectives

Les Canadiens commencent déjà à freiner leurs emprunts et à miser davantage sur l'épargne. Cette année, les ventes d'habitations sont en nette baisse, on note un recul des dépenses discrétionnaires des consommateurs et l'épargne personnelle est en progression.

Nous entrevoyons un fléchissement accru des dépenses à la consommation et de l'activité immobilière l'an prochain en raison de l'endettement et de la diminution des gains d'emplois. En 2011, la croissance du crédit devrait ralentir conformément aux tendances sous-jacentes en matière de revenu, donnant ainsi lieu à une stabilisation du ratio dette-revenu. Tandis que le gouvernement se dirige vers des mesures de compressions budgétaires, nous estimons que les restrictions seront moins radicales que durant les années 1990. Globalement, nous croyons que le solide bilan et les avantages économiques des Canadiens compenseront le risque de surendettement des ménages.

Envoyez-nous vos commentaires et questions. Vous pouvez nous contacter à feedback@scotiabank.com



MD Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse. MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse. Le Groupe Banque Scotia inclut La Banque de Nouvelle-Écosse, la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Gestion d'actifs Scotia s.e.c., Scotia Asset Management U.S. Inc., les Services financiers ScotiaMcLeod, Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre FCPE.

Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus simplifié du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements passés peuvent ne pas se répéter. Les renseignements et opinions présentés dans le présent bulletin ne visent qu'à fournir des commentaires généraux sur des sujets susceptibles d'intéresser le lecteur. L'objectif n'est pas de donner des conseils ni de faire des recommandations d'ordre juridique ou financier. Le lecteur est invité à consulter son conseiller juridique, financier ou fiscal avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements ou opinions contenus dans le présent bulletin.